

*N° 3 – JUILLET 2010*

## **Le Service de Navigation de la Seine et Ports de Paris sont désormais deux structures distinctes**

**Jusque cette année, le Service de Navigation de la Seine et le Port Autonome de Paris possédaient la même direction bien que leurs services respectifs soient distincts depuis plusieurs années. Depuis le 1<sup>er</sup> février, chaque structure possède son propre directeur. Hervé Martel a pris la direction du port, devenu Ports de Paris. Le service de Navigation de la Seine est désormais dirigé par Jean-Baptiste Maillard.**

Le Service de Navigation de la Seine (SNS), service déconcentré du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, possède une circonscription qui dépasse en effet la seule Ile-de-France. Ses missions s'étendent sur cinq régions et dix-sept départements.

Elles consistent en des missions régaliennes, exercées pour le compte de l'Etat, par délégation des préfets de région ou de département. Ce sont la police de la navigation et la police de l'eau. Un changement est à noter dans l'organisation de ces missions puisque le service « eau et environnement » du SNS rejoindra en juillet 2010 la future direction régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement en cours de constitution.

L'autre versant, qui constitue 80% de l'activité du SNS, est constitué des missions exercées pour le compte de Voies Navigables de France. Ce sont des missions d'exploitation, d'entretien et de modernisation du réseau de voies

navigables qui s'exercent sur tout le domaine géré par le SNS : 1.384 km de voies navigables (857 km de rivières et 527 km de canaux), dont 581 km sont à grand gabarit, ainsi que 280 écluses et 87 barrages.

La première mission du SNS concerne l'exploitation, l'entretien et la maintenance des voies navigables. Dans le cadre de la loi du 3 août 2009 (loi Grenelle I), les objectifs à atteindre sont clairement fixés : doublement de la part modale des modes de transport de marchandises non routiers d'ici 2022 (de 14 à 25%) et accroissement de la part ferroviaire et fluviale de 25% d'ici 2012 pour la desserte des ports maritimes.

Moderniser les barrages, fiabiliser les écluses ou encore l'organisation en 2011 d'un débat public sur la mise à grand gabarit la « Petite Seine » entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine sont les grands enjeux de la modernisation du réseau.

Dans le domaine du développement, les grands dossiers concernent l'amélioration de la gestion des bateaux-logements, le développement et la pérennisation des recettes (taxe hydraulique et redevances domaniales) et le développement du transport et du tourisme fluvial.

Pour exercer ces missions, le SNS dispose de 1.170 agents répartis dans des « arrondissements territoriaux ». L'arrondissement des « Boucles de la Seine », basé à Bougival, agit en aval de Paris tandis que l'arrondissement « Seine-Amont », basé à Paris, agit, comme son nom l'indique, en amont de la capitale. Deux autres arrondissements concernent la Picardie et la Champagne.

Chaque arrondissement est composé de plusieurs subdivisions : Suresnes, Pontoise et Amfreville pour l'arrondissement « Boucles de la Seine », Nogent-sur-Seine, Melun, Sens, Joinville, Paris et Meaux pour l'arrondissement « Seine-Amont ». Les services fonctionnels sont rassemblés à Paris, quai de Grenelle et quai d'Austerlitz.